

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avis du Conseil économique et social :

« La croissance économique au Luxembourg : passé, présent et futur »

Le Conseil économique et social (CES) du Luxembourg analyse dans cet avis le rôle central de la croissance économique dans le développement du Luxembourg, en mettant en perspective son évolution passée, ses effets actuels et les défis futurs. Le document souligne que la croissance ne peut être réduite à une simple augmentation du produit intérieur brut (PIB) : elle constitue à la fois un moteur de prospérité, de cohésion sociale et de financement de l'État-providence, tout en générant des tensions et des limites qu'il convient d'encadrer.

Même si depuis 2022, le Luxembourg transverse une phase de faible croissance, au cours des vingt dernières années, le Luxembourg a connu, dans l'ensemble, une croissance exceptionnelle. Entre 2004 et 2025, la population a augmenté de près de 48 %, l'emploi a fortement progressé et le nombre de travailleurs frontaliers a doublé. Dans le même temps, le PIB réel a crû de près de 55 % et les recettes publiques ont presque triplé. Cette dynamique a permis d'améliorer le niveau de vie général, de renforcer les infrastructures publiques et de développer un système social solide, richement doté en cotisations sociales apportés par les fruits de la croissance. Ainsi, dans leur ensemble, les entreprises, les salariés et les finances publiques ont largement bénéficié de cette expansion économique.

Cependant, cette croissance a davantage reposé sur l'augmentation du nombre d'habitants et de travailleurs que sur un véritable gain de productivité. Le CES rappelle que, même si la productivité reste élevée au niveau international, sa progression a été relativement faible ces dernières années. Cette situation entraîne une croissance davantage quantitative, exerçant une pression croissante sur les ressources et les infrastructures, notamment dans les domaines du logement, de la mobilité, de l'éducation et des services publics. Les difficultés d'accès au logement et la saturation sur les réseaux de transports illustrent les limites d'un modèle de croissance insuffisamment accompagné par des investissements adaptés.

L'avis souligne également que les bénéfices de la croissance n'ont pas été répartis de manière parfaitement égalitaire. Malgré l'augmentation globale des revenus et du niveau de vie, certaines catégories de population restent exposées à la pauvreté ou aux inégalités sociales. Le CES insiste donc sur la nécessité de maintenir des politiques redistributives fortes afin de préserver la cohésion sociale. Néanmoins, il affirme que sans croissance économique, le Luxembourg ne pourrait financer ni son système de protection sociale, ni les investissements publics indispensables au bien-être collectif.

Le CES considère ainsi que la croissance demeure indispensable, mais qu'elle doit être mieux orientée et encadrée. Pour garantir une croissance durable, plusieurs conditions doivent être réunies. Il faut avant tout renforcer les infrastructures matérielles et immatérielles afin d'éviter les blocages susceptibles de freiner le développement économique. Le logement et la mobilité apparaissent comme des priorités absolues. Le CES estime qu'il serait erroné de répondre aux difficultés actuelles en renonçant à la croissance ; au contraire, il faut adapter le pays afin qu'il puisse continuer à se développer sans détériorer la qualité de vie.

Le document insiste aussi sur l'importance des qualifications des entrepreneurs et des salariés. La formation initiale et continue, l'amélioration des compétences, le maintien des travailleurs seniors dans l'emploi, mais aussi la simplification administrative sont présentés comme des leviers essentiels pour soutenir la croissance future. Dans un contexte de transformations technologiques rapides, notamment liées à l'intelligence artificielle et à la transition numérique, le Luxembourg doit investir massivement dans les qualifications afin de garder une longueur d'avance.

Par ailleurs, le CES souligne que notre avenir économique dépend fortement de l'environnement international, européen, et régional (Grande Région). Le pays est particulièrement sensible aux tensions géopolitiques, aux politiques protectionnistes et aux évolutions du commerce mondial. En tant que petite économie ouverte, le Luxembourg a largement bénéficié de l'intégration européenne et du libre-échange ; une fragmentation des marchés ou un repli nationaliste constitueraient donc une menace importante pour sa prospérité. Le CES défend ainsi une coopération européenne et régionale renforcée, et une ouverture internationale continue.

Face à ces défis, la diversification économique est présentée comme une priorité stratégique. Le Luxembourg ne peut plus compter uniquement sur ses avantages historiques ou sur le secteur financier traditionnel. Les futurs moteurs de croissance devront notamment provenir de secteurs innovants et à haute valeur ajoutée, comme les technologies numériques, les technologies vertes, la logistique & chaînes d'approvisionnement ou encore les technologies de la santé. Cette diversification est essentielle pour renforcer la résilience de l'économie face aux crises et éviter une dépendance à un nombre limité d'activités.

Toutefois, la diversification ne se produira pas automatiquement. Elle nécessite des choix politiques clairs, des investissements ciblés et des conditions favorables à l'innovation et à l'entrepreneuriat. Le Luxembourg devra être plus agile, plus rapide et plus attractif pour réussir dans une concurrence internationale de plus en plus intense. La coopération avec la Grande Région et la suppression des obstacles administratifs, notamment ceux liés au télétravail transfrontalier, sont également cruciales.

L'avis insiste aussi sur le rôle fondamental de la productivité. Selon le CES, la croissance de long terme dépend avant tout de la capacité à produire davantage de valeur ajoutée plutôt que d'augmenter simplement le nombre de ressources utilisées (capital, travail, énergie, etc.). Il convient néanmoins de veiller à ce que les gains de productivité ne se fassent pas au détriment des conditions de travail ou de la santé mentale des salariés. Une croissance durable doit concilier efficacité économique et bien-être social.

Enfin, le CES rejette clairement l'idée de décroissance. Une réduction de l'activité économique entraînerait un affaiblissement de la cohésion sociale, une dégradation du niveau de vie et une remise en cause du financement de l'État-providence. Seule une croissance qualitative, durable et inclusive peut permettre de financer nos ambitions sociales, environnementales et économiques.

En conclusion, le CES considère que la croissance économique reste une condition essentielle du progrès social et de la prospérité du pays. Toutefois, elle doit être mieux préparée, plus durable, plus innovante et davantage fondée sur la productivité, la diversification et la cohésion sociale. Le dialogue social, élément central du modèle luxembourgeois, apparaît enfin comme un atout majeur pour accompagner les transformations futures et maintenir la stabilité économique et sociale du pays.

L'avis a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Plénière du CES en date du 8 mai 2026.